



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....27
Votants.....32

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Sylvie AYOT, Laaziza KECHKECH, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI, Marie-Annick ABONDANCE

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2018/162

**Cession partie du domaine
public : rue Auguste
Monjols**

ETAIENT EXCUSES : Bernard NIEL , Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Thierry SOLIER, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT

PROCURATIONS : Bernard NIEL pouvoir à Maryse DAURES, Nathalie FORT pouvoir à Anne GAUTRAND, Patrice GINESTE pouvoir à Elodie PLATET, Dominique DUCROS pouvoir à Bérénice LACAN, Thierry SOLIER pouvoir à Karine ORCEL

ETAIENT ABSENTS :

Madame Laaziza KECHKECH est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 27 septembre 2018, que la convocation du conseil avait été envoyée le vendredi 14 septembre 2018



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière.

Vu l'avis de France Domaine en date du 17 mai 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Aménagement Urbain en date du,

Vu de Procès-verbal de Délimitation de la Propriété des Personnes Publiques ainsi que le plan de bornage et de division, réalisé le 21 mars 2018 par Monsieur GRAVELLIER, Géomètre Expert,

Considérant que, par courrier en date du 22 mai 2018, Monsieur BERTRAND et Mme DEMAY, ont fait part de leur souhait d'acquérir une emprise du domaine public de 152 m², constituant un délaissé de voirie en vue d'aménager l'accès à leur propriété cadastrée Section DO n° 228 sur laquelle ils construisent leur maison d'habitation).

Après avis de la commission aménagement urbain en date du 12 septembre 2018, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

1. CONSTATE la désaffectation du Domaine Public Communal d'une emprise de 152 m² situé rue Auguste Monjols, en bordure de la parcelle DO n° 228
2. CONSTATE le déclassement du Domaine Public Communal de cette emprise, et son intégration dans le domaine privé de la Commune,
3. DECIDE DE CEDER cette emprise à Monsieur BERTRAND et Madame DAUMAY, au prix de 4560 €
4. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et l'acte notarié à intervenir

La recette est inscrite au Budget de la Ville : Fonction 01, Nature 775, Service 130

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

